



**Club excellence PME
du vendredi 30 novembre 2018 de 9h00 à 10h30**

**Le Document Unique d’Evaluation des Risques
Professionnels :
pourquoi la prévention va vous faire prendre de l’avance**

Le DUERP est obligatoire pour toutes les entreprises et associations employant au moins un salarié.

Il doit être mis à jour au moins une fois par an et à chaque changement ou modification des conditions de travail des salariés, de l'apparition d'un nouveau risque, etc.

L'employeur qui ne rédige pas ce document est passible de sanctions financières et sa responsabilité peut être engagée d'un point de vue juridique.

L'objectif de cette matinée est de vous mettre à jour sur vos obligations et d'installer une pratique de prévention. Vous pourrez notamment diminuer l'absentéisme et optimiser les coûts de votre protection sociale.

Si vous souhaitez participer à cette matinée qui aura lieu autour d'un petit déjeuner, nous vous accueillerons le 30 novembre dès 8h30 dans nos locaux

97 rue du 11 novembre 93330 NEUILLY SUR MARNE

merci de renvoyer le coupon réponse ci-dessous par mail à contact@cpme93.fr

Coupon réponse à envoyer avant le 29 novembre 2018

Entreprise :

Nom du participant :

Adhérent oui non

Téléphone : Email :

Participera à la réunion

Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de la Seine Saint Denis
97/103, rue du 11 Novembre-93330 Neuilly sur Marne –
Tél : 01 43 08 25 31-Fax 01 43 08 77 30 - E-mail : contact@cpme93.fr